

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 AVRIL 2016 A 19 HEURES**

**ORDRE DU JOUR**

**Présents** : Mr Alain THEBAULT, Mme Ariane DEMAZIER, Mr François CHABOT, Mme Dominique LAVEAU, Mr Thierry PONTIER, Mr Christian GEDOUX, Mr Didier AUBRY, Mme Véronique LEVERT, Mme Florence GERMAIN, Mr Stéphane AUMEUNIER, Mr Jean-Louis MECHIN.

**Absentes excusées** : Mme Marie-Noëlle GAUVIN, Mr Philippe GESLAIN, Mr Jean-François MERE, Mme Aurélie DAMIEN.

**Secrétaire de séance** : Mr Didier AUBRY

Procuration de Mme Aurélie DAMIEN à Mr Stéphane AUMEUNIER.  
Procuration de Mme Marie-Noëlle GAUVIN à Mme Ariane DEMAZIER.  
Procuration de Mr Philippe GESLAIN à Mr Didier AUBRY.  
Procuration de Mr Jean-François MERE à Mr François CHABOT.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2016.

**FINANCES :**

- Budget communal :

- Vote du compte de gestion 2015

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion du trésorier des Aix d'Angillon pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion visé et certifié conforme n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- Election du président pour le vote du compte administratif 2015

Mme Véronique LEVERT, conseillère municipale, a été nommée Présidente pour le vote du compte administratif 2015 de la commune, le Maire étant sorti et n'ayant pas participé au vote.

- Vote du compte administratif 2015

Les membres du conseil municipal examinent le compte administratif 2015 du budget communal qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses :	- 809 485.12 €
	Recettes :	+ 767 113.00 €
	Déficit de clôture :	- 42 372.13 €
	Excédent antérieur :	+ 498 736.87 €
Section d'Investissement	Dépenses :	- 122 934.82 €
	Recettes :	+ 99 129.20 €

	Déficit de clôture :	- 23 805.62 €
	Excédent antérieur :	+ 10 829.21 €
Reste à Réaliser	Dépenses :	6 100.00 €
	Recettes :	

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget communal tel qu'il a été présenté.

- Affectation du résultat

Les membres du conseil municipal après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats sont identiques au compte de gestion, proposent, au vue des éléments ci-dessous, d'affecter le résultat comme suit :

Section de fonctionnement

Déficit de fonctionnement 2015 :	- 42 372.13 €
Excédent antérieur :	+ 498 736.87 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 :	+ 456 364.75 €

Section d'investissement

Déficit d'investissement 2015 :	- 23 805.62 €
Excédent antérieur :	+ 10 829.21 €
Déficit au 31/12/2015 :	- 12 976.41 €

Restes à réaliser

Dépenses :	6 100.00 €
Recettes :	

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'affecter pour 2016, le résultat de fonctionnement 2015 de la façon suivant :

Recettes de fonctionnement ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 437 288.34 €, et au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 19 076.41 €.

- Vote du taux des trois taxes

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2016 :

- Taxe d'habitation : 13,19%
- Taxe foncière bâtie : 15,76%
- Taxe foncière non bâtie : 38,73 %

et informe les membres du conseil municipal que par rapport aux bases qui sont notifiées le produit attendu sera de 312 990.00 €uros.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter de 1.50 % les taux des taxes directes locales pour 2016 afin de compenser la baisse des dotations de l'ETAT.

- Taxe d'habitation : 13,39%
- Taxe foncière bâtie : 16,08%

- Taxe foncière non bâtie : 38,73 %  
ainsi le produit attendu sera de 317 865.00 €uros.

Après en avoir délibéré (pour : 12 et abstention : 3) les membres du conseil municipal décident d'augmenter les taux comme proposé ci-dessus.

- Présentation de l'ensemble des projets d'investissement et vote

Mme Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint présente aux membres du conseil municipal son projet de création d'un Skate Park et elle propose d'inscrire au budget prévisionnel 2016 ce dossier pour un montant de 60 000 €uros HT. Ce projet sera subventionné à hauteur de 60% minimum, condition nécessaire à la réalisation de ce dernier.

Après en avoir délibéré (pour : 7, abstention : 3 et contre : 5) les membres du conseil municipal décident d'inscrire ce projet au budget prévisionnel 2016.

Mme Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint propose aux membres du conseil municipal d'inscrire au budget prévisionnel l'achat d'un extincteur pour la chaufferie de la Maison des Associations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident d'inscrire cet achat au budget prévisionnel 2016.

Mr François CHABOT, Maire-Adjoint propose aux membres du conseil municipal d'acheter un meuble pour la bibliothèque d'une valeur de 600.00 €uros T.T.C. et un ordinateur portable d'une valeur de 1 800.00 €uros T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident d'inscrire ces achats au budget prévisionnel 2016.

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint propose aux membres du conseil municipal d'acheter une table roulante pour l'école d'une valeur de 370.00 €uros T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident d'inscrire cet achat au budget prévisionnel 2016.

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint propose aux membres du conseil municipal d'acheter un camion benne d'une valeur de 25 200.00 €uros T.T.C. en remplacement du C15 essence très usagé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident d'inscrire cet achat au budget prévisionnel 2016.

A la demande du comptable du Trésor Public des Aix d'Angillon, Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il faut prendre une délibération pour préciser le contenu du compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident à l'unanimité que ce compte ne pourra être débité que pour les vins d'honneurs, cérémonies commémoratives, inaugurations, manifestations organisées par la municipalité et pour l'achat de coupes.

- Subventions diverses

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, donne lecture au conseil municipal de la proposition de sa commission « Communication et Associations » des différentes subventions accordées aux associations au titre de l'année 2016.

Après en avoir délibéré les membres de conseil municipal, à l'unanimité, valident cette proposition.

- Vote du Budget prévisionnel 2016

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le budget prévisionnel 2016 de la commune qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses : 1 156 211.34 €
	Recettes : 1 156 211.34 €

Section d'investissement :	Dépenses : 341 181.69 €
	Recettes : 341 181.69 €

Le montant total du budget est de 1 497 393.03 €uros.

- Créances éteintes par jugement du tribunal : demande d'admission

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Trésor Public des Aix d'Angillon demande qu'une créance éteinte par jugement du tribunal d'un montant de 15.60 €uros soit inscrite au compte 6542 « Créance éteintes » car cette somme ne sera jamais recouvrée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de considérer cette créance comme éteinte et d'inscrire la somme de 15.60 €uros au compte 6542.

- Salle polyvalente : annulation d'une location

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'un administré de la commune avait loué pour un mariage la salle polyvalente pour le week end du 14 mai 2016. Suite à un courrier de ce dernier informant que le mariage n'aura pas lieu et demandant le remboursement de la caution déjà versée Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal leur avis.

Après en avoir délibéré (pour : 9, abstention : 2, contre : 4) les membres de conseil municipal décident de rembourser la caution.

- Budget assainissement :

- Vote du compte de gestion 2015

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion du trésorier des Aix d'Angillon pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion visé et certifié conforme n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- Election du président pour le vote du compte administratif 2015

Mme Véronique LEVERT, conseillère municipale, a été nommée Présidente pour le vote du compte administratif 2015 de la commune, le Maire étant sorti et n'ayant pas participé au vote.

- Vote du compte administratif 2015

Les membres du conseil municipal examinent le compte administratif 2015 du budget assainissement qui s'établit comme suit :



Section de fonctionnement	Dépenses :	- 35 882.67 €
	Recettes :	+ 51 262.08 €
	Excédent de clôture :	+ 15 379.41 €
	Excédent antérieur :	+ 45 225.93 €
Section d'Investissement	Dépenses :	- 445 265.12 €
	Recettes :	+ 405 575.83 €
	Déficit de clôture :	- 39 689.29 €
	Excédent antérieur :	+ 37 675.84 €
Reste à Réaliser	Dépenses :	
	Recettes :	181 389.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget assainissement tel qu'il a été présenté.

- Affectation du résultat :

Les membres du conseil municipal après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats sont identiques au compte de gestion, proposent, au vue des éléments ci-dessous, d'affecter le résultat comme suit :

Section d'exploitation

Excédent de fonctionnement 2015 :	+ 15 379.41 €
Excédent antérieur :	+ 45 225.93 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 :	+ 60 605.34 €

Section d'investissement

Déficit de clôture 2015 :	- 39 689.29 €
Déficit antérieur :	- 37 675.84 €
Déficit au 31/12/2015 :	- 77 365.13 €

Restes à réaliser

Dépenses :	
Recettes :	181 389.00 €

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'affecter pour 2016, le résultat de fonctionnement 2015 de la façon suivant :

Recettes de fonctionnement ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de **60 605.34 €**.

- Vote du budget prévisionnel 2016

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le budget assainissement prévisionnel 2016 qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation :	Dépenses : 125 693.34 €
	Recettes : 125 693.34 €

Section d'investissement :

Dépenses : 413 127.50 €

Recettes : 413 127.50 €

Le montant total du budget est de 538 820.84 €uros.

**AFFAIRES GENERALES :**

**- Déclaration d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il n'a pas préempté sur la parcelle C n°979 située chemin de la Milleterie d'une superficie de 11a 08ca, vendue pour 22 000.00 €uros

**- Demande d'emplacement par un commerçant indépendant**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande d'un commerçant indépendant en fruits et légumes qui souhaitent s'installer une fois par semaine sur la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de l'autoriser à s'installer le lundi.

Mme Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que la commission de sécurité est passée à la Maison des Associations et qu'elle a émis un avis favorable à l'accès au public pour cet établissement

La séance est levée à 20 heures 14.